

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences a pour but de clarifier et déterminer un projet individuel et personnel qui tienne compte des problématiques de chacun (perte d'emploi, situation de souffrance au travail, création d'entreprise, problématique de santé...). Il permet d'identifier quelle orientation donner à sa carrière professionnelle, de sécuriser son parcours et de développer ses compétences à s'orienter.



Public concerné : accessible à toute personne qui le souhaite, quelque soit son statut

Format : présentiel ou à distance

Durée du bilan de compétences : 18 à 24 heures

CONTENU PÉDAGOGIQUE MODULAIRE

Adhoc vous propose un bilan individualisé modulable selon les objectifs opérationnels suivants :

- **Apprendre à mieux me connaître** en identifiant mes priorités de vie, mes valeurs, mes motivations, mes centres d'intérêts et mes caractéristiques de personnalité.
- **Faire le point et prendre conscience de mes compétences développées** via la reconstruction de mon parcours professionnel, la réalisation d'un portefeuille de compétences et l'identification de mes réalisations clés.
- **Développer mes connaissances métier** en m'outillant et en développant mes connaissances du marché de l'emploi.
- **Valider un (des) projet(s) professionnel(s) réaliste(s) et réalisable(s).**
- **Définir un plan d'action pour développer mon employabilité** via la refonte ou l'adaptation d'un CV, d'une lettre de motivation ou encore la préparation à un entretien.
- **Evaluer mon profil entrepreneurial** en identifiant mon potentiel et en développant mes connaissances du marché et des réseaux liés à la création d'entreprise.
- **M'outiller pour rebondir professionnellement après une situation de souffrance au travail** via une sensibilisation et un développement de mes connaissances sur la thématique.
- **Identifier un projet de reconversion professionnelle qui tienne compte d'une problématique de santé** en identifiant et en intégrant mes contraintes et possibilités.
- **Prendre confiance en soi pour mieux me positionner sur le marché de l'emploi.**

Méthode et support pédagogique

- Entretiens individuels et confidentiels
- Support d'analyse écrit
- Outils d'évaluation (tests)
- Documentation métiers et formations

Modalités d'évaluation

- Synthèse écrite reprenant toutes les étapes du bilan remise au bénéficiaire en fin d'accompagnement
- Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan

CADRE LÉGAL & RÉGLEMENTAIRE

ARTICLES L6313-1, L6313-4, R6313-4 À R6313-8, L6323-1 À L6323-9 ET D6323-6 À D6323-8 DU CODE DU TRAVAIL

Le bilan de compétences comporte les trois phases suivantes :

I. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

II. Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

III. Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences

Financement & tarifs

Quel que soit votre statut, vous pouvez financer votre bilan de compétences en activant votre Compte Personnel de Formation (CPF), sur base d'un tarif horaire de 92€/h net de taxe

Contact : Lucie Pialoux

✉ contact@adhoc-recrutement.fr
☎ 0981 848 300
(Appel gratuit)



**Modalités
& délai d'accès**

Entrées et sorties permanentes

Accessibilité



Adhoc bénéficie d'un accès Personnes à Mobilité Réduite (bureau en rez-de-chaussée)